

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 07 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 07 OCTOBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 1^{er} octobre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. DONDAINE Pascal a donné procuration à M. HERNOUT Serge.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : Mme CATTY Christine

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : ACTUALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX RYTHMES SCOLAIRES AVEC L'ESL A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024 - 2025 - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2024-10-N° 5

VU :

Le Code général des collectivités territoriales ;

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Le projet de convention présenté sur l'Aménagement des rythmes scolaires ;

CONSIDERANT le projet initié et conçu par l'Association Espace Socioculturel de la Lys ayant fait l'objet d'un agrément « centre social et actions collectives familles » par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 conforme à son objet statutaire ;

CONSIDERANT l'intérêt public local, le rayonnement de l'Association sur la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS et son développement d'actions d'accompagnement des enfants et des familles ainsi que sa participation au développement social local ;

CONSIDERANT QUE le programme d'actions du projet social par l'Association participe à cette politique ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les interventions de l'Espace Socioculturel de la Lys pendant les temps périscolaires ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE VALIDER la convention relative à l'aménagement des rythmes scolaires à compter du 1er septembre 2024 avec l'Espace Socioculturel de la Lys, **CI-ANNEXEE**, dont le montant est de 22 000 € par année scolaire ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ;

ARTICLE 3 - D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

